



PREVISIONS FINANCIERES ET BUSINESS PLAN

Avant de se lancer dans l'entrepreneuriat, il est fortement recommandé d'établir un business plan. Cela vous permettra d'obtenir une visibilité à plus ou moins long terme sur la rentabilité de votre projet et d'évaluer les moyens dont vous disposez pour l'atteindre.

Le business plan va venir concrétiser votre projet, dans l'absolu ce n'est ni une obligation mais il est fortement recommandé. Par ailleurs il n'y a pas de règles quant à la présentation et le contenu de celui-ci, l'important étant qu'il soit suffisamment clair.

I. LE BUSINESS PLAN

Vous pouvez commencer par lister les besoins nécessaires au démarrage de votre entreprise, il existe des outils en accès gratuit en ligne, nous vous en avons sélectionné quelques-uns :

- Bpifrance.fr (qui propose également des webinaires sur la création d'entreprise)
- Wikicrea.fr

II. LES COMPTES PREVISIONNELS (entrées et sorties d'argent)

Les comptes prévisionnels de votre business plan vont vous permettre de lister et catégoriser vos besoins permanents de vos charges. Ils sont à différencier selon leur nature.

En effet il faut distinguer les besoins permanents dès le démarrage de l'activité et les charges liées à l'exécution de l'activité. Ce sera l'occasion de vérifier si vous n'avez pas oublié des besoins nécessaires au démarrage ou pour l'exécution de vos prestations.

Ainsi vous pourrez trouver dans vos besoins permanents tout ce qui représente un investissement durable mais non consommé par l'entreprise, par exemple un véhicule pour l'artisan qui exécute des déplacements chez ses clients. L'artisan a besoin de son véhicule dès le démarrage de son activité pour autant celui-ci sera amorti sur plusieurs années.

Il faut opposer vos besoins permanents aux charges, c'est-à-dire aux dépenses engendrées par votre activité, toujours dans le même exemple l'artisan devra sans doute avancer des fonds pour la pose d'une robinetterie qu'il refacturera ensuite à son client.

Chacune des entrées et sorties que vous aurez listé devront ensuite être affectées soit au plan de financement soit au compte de résultat :

www.ab-formalites.com

✉ contact@ab-formalites.com



A) PLAN DE FINANCEMENT (sur 3 ou 5 ans)

Éléments qui composent la structure de l'entreprise, il s'agit des besoins permanents ou de longue durée.

Dans notre exemple l'achat d'un véhicule représente un besoin durable et nécessite des fonds propres ou emprunt afin de l'acheter. Le prix du véhicule devra donc être reporté dans la catégorie plan de financement.

B) COMPTE DE RESULTAT (sur 3 ou 5 ans)

Éléments qui concernent l'exploitation de l'entreprise et son fonctionnement au quotidien.

Nous avons vu dans notre exemple que le prix du véhicule sera catégorisé dans le plan de financement.

Néanmoins les charges liées à l'entretien de ce véhicule et le carburant seront quant à eux à catégoriser dans le compte de résultat puisqu'ils représentent des charges.

Le compte de résultat permet de juger sur la rentabilité future de votre entreprise puisqu'il indique le résultat net, c'est-à-dire bénéfice ou perte, et les éléments qui le composent (charges et produits).

Le compte de résultat est un état financier qui présente deux avantages :

- faire connaître à l'administration fiscale le montant du bénéfice réalisé (ou de la perte),
- prouver la rentabilité de l'entreprise aux financeurs potentiels.

A partir du compte de résultat, vous pouvez construire le tableau des soldes intermédiaires de gestion qui retracent les éléments qui ont permis à l'entreprise de produire de la valeur. Le compte de résultat peut être établi sur une période de 3 ans ou 5 ans afin d'avoir une visibilité plus large, et tous les montants sont indiqués hors taxe (sauf cas de non-assujettissement à la TVA)

III. LE PLAN DE TRESORERIE (sur 12 mois)

Le plan de trésorerie va vous permettre d'anticiper les décalages éventuels entre vos recettes et vos dépenses. Les encaissements et les décaissements sont ventilés mois par mois sur une année. C'est un outil indispensable pour évaluer votre trésorerie mensuelle. Les montants indiqués sont en TTC.



En somme le plan de trésorerie va vous permettre d'évaluer les futures dépenses et les futures recettes pour parvenir à équilibrer l'ensemble sur l'année.

Pour les encaissements vous devez prendre en compte le chiffre d'affaires prévisionnel TTC, les apports en capital, les apports en compte courant, les produits financiers, les subventions et les remboursements d'impôts. Pour les décaissements il faut comptabiliser les achats TTC, les frais généraux TTC (loyers, assurance, dépenses de transport...), les investissements, les salaires, les impôts et taxes, les charges financières

Veillez à intégrer les nouvelles dépenses et investissements prévus dans les mois à venir.

C'est la différence entre vos encaissements et vos décaissements qui vous permettra d'obtenir le solde de trésorerie à chaque fin de mois. Libre à vous ensuite de suivre ce solde de manière journalière ou périodique.

Vous l'aurez compris, il est fortement recommandé de vérifier la faisabilité de votre projet et surtout d'établir une cohérence financière. Le seuil de rentabilité vous permettra de savoir quand exactement votre activité deviendra rentable !